

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 598)

AMENDEMENT

N ° CF121

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.